
 Arrondissement d'Aix en Provence

 Mairie de Simiane-Collongue

 Tél : 04.42.94.91.91

Fax : 04.42.22.78.52

| |
|---|
| <h2 style="margin: 0;">Procès Verbal du Conseil Municipal</h2> <h3 style="margin: 0;">Mardi 8 octobre 2013</h3> |
|---|

Séance ouverte à 18h30

Présents :

Mesdames : Béatrice AUSTRUY, Magali BRACONNOT-JOUVE, Graziella CACCAVELLI, Ghislaine FERRER, Nathalie GARDETTE, Hélène MARTIN, Violette STISSI, Marie Claire TARDY

Messieurs : Christian ARNAUD, Jean Claude AYMARD, Michel BOYER, Bruno GERARA, Jean MACHERA, Gilbert MAGNAN, Bernard SALQUE, Jacky TAGLIAFERRO, Gérard TERRIER, Antoine TROPINI.

Procuration :

Monsieur Lionel LEGAY à Monsieur Christian ARNAUD

Monsieur Alain HARDY à Monsieur Michel BOYER

Madame Marie-Line LEPAGE-BAGATTA à Violette STISSI

Madame Marie Claude MONTAGNIER à Monsieur Gilbert MAGNAN

Madame Sylvie PIQUENNOT à Madame Ghislaine FERRER

Absents :

Messieurs Claude KARAGULIAN, Jean Pierre PERRIER (excusé)

Mesdames Hélène DEVULLAINE, Chantal PEREZ

Soit 23 votants dont 5 procurations

Monsieur le Maire propose Bruno GERARA comme secrétaire de séance.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------------|
| 22 | | 1 (Bruno GERARA) |

Procès-Verbal du 23/09/2013

Monsieur Gérard TERRIER dit que ses propos n'ont pas été retranscrits réellement et votera contre ce PV.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--|------------|
| 21 | 2 (Gérard TERRIER et Graziella CACCAVELLI) | |

Arrivée 18h38 Madame Dominique VALERA

Arrivée 18h41 Monsieur Vincent LEBRUN,

Soit : 25 votants dont 5 procurations

Point 1 : Acquisition d'un terrain situé avenue Général De Gaulle.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'opération des genêts qui nous cède la parcelle qui borde la route avec le transformateur. On a lancé la procédure pour 2 terrains à l'amiable et on attend pour les autres. Le projet n'est pas arrêté il va jusqu'au rond-point de la gare avec soit 2 pistes cyclables à droite et à gauche soit une piste cyclable sur un côté.

Déclaration de Jean Machera

M. le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Concernant la délibération pour l'acquisition d'un terrain avenue du Général-de-Gaulle,

Le projet d'aménagement d'un rond-point, au carrefour avec la route de la Gare, est rendu sans doute nécessaire par la création du nouvel ensemble des *Genets*, pour en permettre l'accès.

Mais, je ne suis pas favorable, pour ma part, à l'ouverture de l'avenue Jean Moulin sur ce rond-point.

Pourquoi ? Parce que, lorsqu'ils ont fait construire, les propriétaires du *Pré-de-la-Marquise* n'ont pas du tout été prévenus de la transformation future de leur impasse en voie dont l'ouverture ne peut qu'engendrer une grande circulation, avec tous les inconvénients qui en résulteront sur le plan :

- de la sécurité,
- des nuisances, tout particulièrement du bruit dans ce secteur, lotissement des *Oliviers* compris.

Cette ouverture ne figure pas dans leur permis de construire ni dans le cahier des charges du lotissement et aucune information ne leur a été communiquée par la municipalité.

J'estime que c'est une grave défaillance et, pour cette raison, je leur ai apporté mon soutien lorsqu'ils m'ont questionné pendant la campagne électorale, en 2008.

En outre, cette ouverture est inutile, superflue, du fait de l'existence de

- la rue Paul-Cézanne qui permet déjà de se rendre vers l'avenue du Roussillon et les zones riveraines.
- et d'une autre voie qui remplit également ce rôle, au moins en partie, au lotissement Pally, à peu près à la hauteur de la gare.

Je regrette une nouvelle fois que la municipalité ne nous propose pas, un aménagement d'ensemble de l'avenue Général-de-Gaulle : pour la sécurité, j'ai demandé, à de multiples reprises, des mesures pour ralentir la circulation, chaque jour plus dangereuse, et la mise en place de feux au carrefour avec la rue Paul-Cézanne et l'avenue Frédéric-Mistral.

Pour ce vote, je m'abstiendrai donc.

Jean Machera
Conseiller Municipal

Monsieur le Maire : concernant la première partie il faut savoir que les propriétaires du pré-de-la-marquise étaient informés car le règlement de la ZAC prévaut sur celui du règlement du lotissement. Je suis allé voir le notaire pour savoir quels documents avaient été donnés aux propriétaires ; il apparaît que les 2 documents (ZAC et Lotissement) ont été donnés. Sur le règlement de la ZAC il était prévu l'ouverture de la zone. Si le lotisseur n'a pas fait son travail d'information je n'en suis pas responsable. Je comprends parfaitement que pendant 10 ou 15 ans cette route était fermée.

Logiquement cette voie devait être ouverte dans les 2 sens, nous étudions de ne l'ouvrir que dans un sens et avec plateau traversant.

Concernant l'avenue Général-de-gaulle nous avons été un peu en bataille avec le pole route du CG13. Nous avons eu récemment une réunion de travail. Il est prévu de mettre des plateaux traversant devant le centre commercial en décalé. On a obtenu aussi un plateau traversant complet au niveau de la croix de fer et un autre devant l'ancienne école route de Mimet. On remplacera aussi ceux qui ne sont pas à la hauteur réglementaire devant l'école primaire et la crèche.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------------|
| 24 | | 1 (Jean MACHERA) |

Point 2 : Convention tripartite pour la mise à disposition d'un terrain pour les jardins familiaux

Monsieur le Maire : C'est une mise à disposition par l'établissement foncier pour faire avancer le dossier. On a une convention tripartite avec l'EPFR et l'association qui s'est créée. Il y a une vingtaine de personnes intéressées par cette formule.

Madame CACCAVELLI : c'est la mairie qui va s'en occuper ?

Monsieur le Maire : NON ce sera à terme l'association.

Monsieur TAGLIAFERRO : il y a l'eau sur les terrains, il faudra sans doute le grillager avec une partie collective.

Madame VALERA combien de parcelles ? Est-il prévu une publicité pour les citoyens ?

Monsieur le Maire c'est l'association qui déterminera le nombre quant à la publicité elle a été faite lors du forum, puisque des citoyens ont créé l'association qui gèrera. Il est obligatoire de passer par l'association car il faut un règlement intérieur.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 25 | | |

Point 3 - Convention avec Mondial Évasion : liste des séjours d'hiver du 23 février au 1 mars 2014

Madame BRACONNOT-JOUE : Y a-t-il d'autres choix ? Quoi d'autres ? On souhaiterait aussi un tableau sur 5 ans des effectifs par quotient familial.

Monsieur le Maire : Je préférerais qu'Alain HARDY vous réponde on voit cela au prochain conseil. Pour le tableau je vois avec le responsable et on fait le tableau.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 25 | | |

Point 4 - Décision modificative : contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Monsieur le Maire : Les communautés d'agglomération et les communes cotisent pour un fonds national de péréquation. Tout le monde cotise mais comme une partie de l'ex Taxe Professionnelle est reversée aux communes nous devons cette péréquation. Pour nous cela représente plus de 20116€.

Monsieur Arnaud : Petite précision : l'an dernier nous étions à 6000€ nous avons prévu le doublement soit 12000€ mais elle a été plus forte puisque nous devons avoir 2 % des recettes fiscales jusqu'en 2016.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|---|
| 22 | | 3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA et Monsieur TERRIER) |

Point 5 - Décision modificative : dotation aux amortissements complémentaires

Monsieur Arnaud : Amortissements classiques qu'il faut inscrire pour être conforme au niveau du bilan. Ça sert à financer les investissements et concernant les dotations aux investissements c'est le mécanisme inverse cela retourne au fonctionnement. Il s'agit d'écritures qui sont d'ordre obligatoires à passer.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|---|
| 22 | | 3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA et Monsieur TERRIER) |

Point 6 - Approbation du schéma directeur assainissement

Monsieur le Maire : Modification du zonage a été réalisée en même temps que le PLU. Les 2 documents ont été élaborés en cohérence entre les zone urbaines et à urbaniser. Le commissaire enquêteur était mandaté pour les 2 (PLU et Schéma). Il a émis un avis favorable au projet de révision. Des remarques faites par les personnes associées ont été prises en compte.

Madame Braconnot-jouve ; Qui établit le schéma directeur ? Ma question concerne les terrains du domaine des marres. Y a-t-il un assainissement de prévu ? Quand il donne une recommandation ou est l'obligation ? Les maisons situées avant sont-elles en assainissement collectif ?

Monsieur le Maire : C'est la commune qui l'établit. A partir de projet d'un bureau d'études indépendant qui a travaillé sur le zonage. Pour les marres, il est demandé une micro station qui peut être du semi collectif en fonction des accords. Pas forcément ce qu'il est possible de faire c'est de regrouper un certain nombre de maisons et faire un assainissement en micro station.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|---|----------------------|
| 21 | 3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA et Monsieur TERRIER) | 1 (Monsieur MACHERA) |

Point 7 - Avenant pour prolongation des délégations de service public pour l'eau (avenant n° 2) et pour l'assainissement (avenant n° 4) de Simiane Collongue

Monsieur le Maire : Les DSP terminent en janvier et février 2014. Depuis 1 an et demi on travaille avec la commune de Gardanne pour passer notre commune en régie avec elle. La première partie de l'opération a été menée avec comme socle une entente entre les 2 communes pour mettre en commun la régie de l'eau et de l'assainissement. Cette situation juridique est confirmée par le conseil d'Etat. A terme notre objectif est d'avoir une eau moins chère qu'actuellement (c'est une alimentation du canal de Marseille qui pourrait le permettre).

Monsieur Arnaud : Ceci dit il nous faut encore vérifier cette faisabilité. Gardanne a pris du retard du fait de la maladie de son technicien et du départ de son adjoint administratif. Il nous reste donc à travailler sur le compte d'exploitation pour voir si le gain et la qualité sont au niveau. Il nous faut être réactif car la prolongation ne peut se faire qu'une seule fois et au plus tôt (d'ici février au plus tard). Cela nous laissera le temps ainsi de préparer soit la Marché public soit la régie.

Monsieur le Maire : J'avais demandé à un géographe de m'indiquer notre potentiel d'alimenter notre commune avec l'eau du sous-sol. Il m'a répondu que c'était quasiment impossible à des profondeurs normales à cause de la géologie de notre sol. Après il y a l'eau de la mine mais pas avant 30 ans car trop polluée. Notre prix élevé de l'eau est du à notre système d'approvisionnement qui est basé uniquement sur l'achat de l'eau.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|----------------------|
| 24 | | 1 (Monsieur MACHERA) |

Point 8 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire : Le démarrage de l'étude du PLU date de octobre 2007 et non de 2012. Le débat du PADD a été fait en 2011. Le 30 octobre 2012 on a voté le projet de PLU. Il y a eu l'enquête ou des gens sont venus apporter leur point de vue et le commissaire enquêteur a porté son avis favorable sous réserve de quelques modifications ce dont partiellement nous avons tenu compte. Le PLU fixe les règles sur les 20 prochaines années, on a des obligations réglementaires de l'Etat qui sont incontournables. (zone natura 2000, feux, zones inondables, respect des logements sociaux portés à 25 %). Notre objectif est de contenir la croissance démographique entre 7000 et 7200 à l'horizon 20 ans. Pour info sur les 20 dernières années notre croissance a été supérieure à celle que nous voulons pour les 20 prochaines années. L'état demande aujourd'hui à ce qu'on revise les Zones urbaines car le mitage coûte très cher à la collectivité.

Sur la ZAC des Charmilles il y a une étude sur l'inondabilité qui est en cours.

Madame TOROSSIAN responsable Urbanisme : les modifications sont à la marge, elles portent sur les emplacements réservés modifiés à la demande du CG. La zone urbaine à la gare en densité et hauteur moins importante. (0,2 < 0,50 de cos et R+1). Les cheminements piétons modifiés. Certaines zones confirmées en impossibilité de modifications jusqu'à modification du PLU. Jean Lemaitre que nous ne pourrions pas utiliser comme terre agricole. En N1A une petite modification de 10m² accordé car pas de modification substantielle du bâtiment.

Monsieur le Maire : les permis accordés avant le POS continuent leur vie. On est dans une logique. Nos objectifs étaient fixés. Certaines communes commencent leur PLU en vu de la future Métropole et de la perte programmé du PLU aux communes au profit des EPCI. Depuis 3 ans nous travaillons avec des conseillers qui sont venus aux réunions, d'autres ont fait le choix de ne pas y assister. Il y a eu les réunions publiques. Ce PLU pourra être repris comme l'était le POS en fonction des situations.

Monsieur Bruno GERARA : Que dire d'un PLU sinon qu'il ne satisfera jamais tout le monde. Alors est-il parfait ? NON ! Mais à la lecture de la presse il n'y en a pas beaucoup de parfait. Par contre nous sommes satisfaits de constater que malgré les dires le rapport du commissaire enquêteur a permis l'évolution du projet et ce en conformité avec ce que nous souhaitons voir évoluer. J'entends parler de bétonnage, je rappelle à l'assemblée que de 1982 à 1990 la population a augmentée de 39,60 % chiffre INSEE et que si montons à 7000 d'ici 2035 cela ne représentera que 28,79 %. Le village tel qu'il était dans les cartes CASSINI c'était avant mais j'ai aussi une pensée pour des collègues qui gagnent bien leur vie, et qui dorment dans leurs voitures faute de logements dans le secteur. Nous voterons POUR ce PLU comme nous l'avions voté le 30 octobre dernier même si nous considérons que la part réservée à l'agriculture n'est pas à la hauteur. Il aurait pu être pire surtout si demain c'est la Métropole qui le fait et là nous n'aurons sans doute plus le choix de rien.

Déclaration de Jean Machera

M. le Maire,
Mesdames, Messieurs, les adjoints et conseillers municipaux,

Certains m'ont vivement reproché d'avoir « voté le PLU » lors du vote intervenu le 30 octobre 2012.

C'est leur droit, mais,

Premièrement, ce vote ne concernait pas l'approbation du PLU, mais l'arrêt de son élaboration. Celle-ci avait commencé il y a plusieurs années et, quelles que soient les dispositions du projet, il était malheureusement pratiquement impossible, compte tenu que la municipalité dispose d'une majorité absolue d'obtenir des rectifications importantes. Il faut être réaliste. J'ai donc approuvé cet arrêt. Ce qui ne veut pas dire que je ne me battrais pas pour dénoncer ce que je n'estime pas bon et pour le modifier.

Deuxièmement, ceux qui ont dénoncé avec virulence mon vote l'ont utilisé à des fins électoralistes. La preuve, ils n'ont pas hésité tout récemment à insinuer que je travaille en sous-main pour la majorité municipale.

Comme chacun sait, ce sont des personnes de mon propre camp politique. Pour m'écarter, elles contribuent ainsi à l'affaiblir. Je pourrais donc très facilement leur retourner le compliment. Je me contenterai de déposer une plainte en diffamation auprès du procureur de la République. Je déplore d'être obligé d'en arriver là.

Pour ce qui est du PLU, j'ai expliqué ma position à plusieurs reprises :

- Je ne peux l'approuver en tant que tel car, même après rectification, il présente bien des défauts. J'en suis tout à fait conscient.

- Pour autant, il prévoit des logements sociaux.

. Il y a, bien sûr, des communes riches qui préfèrent payer des amendes plutôt que de respecter les quotas prévus par la loi dans ce domaine. Sommes-nous riches ?

. Surtout, cette attitude est égoïste et contraire à la notion de solidarité entre citoyens et entre générations.

. Mais, Simiane a besoin de tels logements sociaux et, d'abord, pour loger et conserver nos enfants dans la commune.
. En ce sens, j'approuve l'écoquartier des Charmilles. Il prévoit 460 logements qui, je pense, sont largement suffisants pour les dix à douze ans à venir. On pourrait même décider d'en diminuer le nombre.
. Dans un secteur qui possède peu de constructions, cet écoquartier a l'avantage de regrouper ces logements et donc de limiter les équipements publics.
. Maintenant, je souhaite que la qualité de l'ensemble soit au moins aussi bonne que celle des *Coquelicots*, près de la gare. En outre, je demande que les élus de l'opposition soient associés à ce projet.
. D'autre part, concernant l'attribution des appartements, je rappelle que j'ai demandé à plusieurs reprises, encore en conseil municipal le 29 janvier 2013, qu'elle soit faite démocratiquement, dans la transparence, c'est-à-dire par une commission qui comprenne des élus de l'opposition et associe les fonctionnaires qui traitent les dossiers.
- D'autre part, suite aux doléances des Simianais reprises dans les recommandations du commissaire enquêteur, comme certaines suggestions que j'ai faites au Maire, des rectifications ont été apportées
Je citerai, par exemple, le fait de limiter à R+1 au lieu de R+2, comme la réduction du COS minimum, ramené à 0,20, et maximum, ramené à 0,50, dans certaines zones comme le quartier de la Gare, si des constructions y voient le jour.
Il reste un certain nombre d'aspects qu'une révision du plan devra modifier. Par exemple, en assurant le désenclavement des Hauts quartiers. Ils ne possèdent pas de seconde voie de sortie et d'accès. C'est indispensable pour la sécurité des Simianais en cas d'incendie.

Je me suis présenté en 2008 et je me représenterai l'an prochain sur une liste d'intérêt communal.

La majorité municipale est témoin que je ne l'ai pas ménagée, par exemple pour son manque de concertation, pour les gaspillages, pour les augmentations d'impôts, pour le mauvais entretien de la commune, etc.

La liste est très longue !

Cependant, comme le l'ai dit après mon élection, si, en mon âme et conscience, j'estime qu'une disposition va dans le sens de l'intérêt général, je l'approuverai. C'est ce que je crois avoir fait jusqu'ici.

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter pour ou contre le PLU.

Pour ma part, compte tenu de ce que j'ai dit précédemment, en soulignant les aspects que j'estime positifs, et sachant que ce PLU sera toujours susceptible d'être modifié et qu'un changement de majorité municipale nous permettra de changer les aspects négatifs avant leur mise en application, en mon âme et conscience, je voterai pour l'adoption du PLU qui nous est présenté.

Jean Machera
Conseiller Municipal

Monsieur le Maire : Je voudrais apporter une précision sur la voie de désenclavement des hauts quartiers. Nous n'avons pas mis d'emplacement réservé car nous n'avons pas encore la visibilité d'une cette route pourra déboucher. Ce sera donc à la nouvelle municipalité en 2014 de prendre ce dossier en charge pour refaire des modifications.

Déclaration de Madame Dominique VALERA au nom du groupe Ensemble pour l'avenir de Simiane

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'objet de cette délibération est d'approuver le nouveau plan Local d'Urbanisme pour les 20 ans à venir.

Il s'agit d'une question essentielle pour notre commune et il n'est pas besoin d'être spécialiste en la matière. Tous les jours nous nous occupons d'urbanisme quand nous parlons de notre cadre de vie, de notre logement, de nos difficultés à se déplacer et à stationner, de l'état des voiries etc...

Il n'empêche que notre commune évolue et il s'agit de traduire, dans les textes, la vision de son futur à savoir désormais le refus de l'étalement péri-urbain en maisons individuelles au bénéfice d'une urbanisation respectueuse de l'environnement autour du noyau urbain actuel.

Vous vous souvenez que dans un premier temps nos concitoyens se sont plaints d'un manque d'information et de concentration nonobstant les ateliers tenus.

Cela a d'ailleurs été soulevé dans le cadre du recours formé entre autres par notre groupe devant le Tribunal Administratif et rejeté au motif que le projet du PLU ne constituait qu'un acte administratif préparatoire ne faisant pas grief.

Cependant la plupart des personnes concernées directement par le PLU et qui se plaignaient ont reçu un courrier type de la Mairie les invitant à prendre rendez-vous.

A notre sens cela s'est effectué tardivement puisque 2 mois après l'adoption du projet du Plan Local d'Urbanisme en octobre 2012.

Aujourd'hui par contre c'est l'inverse.

On nous presse d'approuver le PLU.

Pourquoi tant de hâte ?

En quoi sommes-nous si pressés ?

Notre première crainte : celle de la densification et du bétonnage à outrance alors que notre société s'oriente de plus en plus vers la préservation du patrimoine écologique et du cadre de vie.

L'espace des charmilles, d'une dizaine d'hectares, a été identifié dès 2008 comme secteur potentiel de développement urbain.

La Communauté du Pays d'Aix et notre commune ont souhaité mener l'opération d'aménagement sur ce site selon les objectifs des écoquartiers.

Certes le concept d'écoquartier prend un sens fort quand il s'agit de rénovation urbaine mais on peut se questionner quand il s'agit d'implantation détruisant un milieu naturel ou semi-naturel.

Si j'ai bien compris l'écoquartier dans les faits cela se traduit généralement par l'interdiction de l'emploi de PVC et de parpaings dans la construction, de goudrons pour la chaussée, une meilleure gestion des déplacements avec limitation de la voiture.

Ce que je traduis par : Comment construire plus en circulant moins.

Quand on connaît la saturation du réseau existant, il me semble extrêmement difficile de répondre à cette question. L'écoquartier c'est aussi la récupération des eaux pluviales et j'en arrive à ma deuxième crainte.

Deuxième crainte : Nous avons le souvenir d'un arrêté de catastrophe naturel en 2003 concernant cette zone.

Il ne faut pas oublier que l'urbanisation prévue va empêcher l'absorption des eaux pluviales par les sols dans une zone déjà soumise au ruissellement. Ce qui augmente les risques d'inondations.

D'ailleurs Monsieur le Commissaire Enquêteur ne s'y est pas trompé puisqu'il indique page 108 de son rapport que le risque inondation concerne principalement la plaine dont une partie de sa zone urbaine.

En l'état la sécurité des biens et des personnes nous interdit de voter ce PLU même si une étude est actuellement en cours, étude dont nous n'avons pas les résultats.

Troisième crainte : Concernant les Charmilles, nous avons constaté une volonté marquée de réaliser la moitié des logements sociaux de la commune sur un terrain de 10 hectares.

Nous nous posons la question de savoir si c'est judicieux pour l'intégration des populations ayant vocation au logement social.

Quatrième crainte : Nous n'avons pas les coûts induits par cette volonté expansionniste, alors même que selon le journal municipal en 2013 les recettes progresseront de 1,85 % alors que les dépenses augmenteront de 3,53 %.

En l'absence de ces coûts et pour les raisons déjà énoncées, Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous voterons contre ce PLU

Monsieur le Maire : Concernant le bétonnage, 75 % de la commune est boisée. Aujourd'hui nos coûts induits le sont du fait qu'il faut aller brancher 1, 2 voire 3 personnes, quand on connaît le prix du mètre linéaire. On reprochait pas de zone agricole. C'est le CG qui ne veut pas. Pour le bétonnage, ce n'est pas moi qui ait vendu les vignes pour des constructions. La commune avait une appellation contrôlée coteau d'Aix... Je reviens sur qui a droit aux logements sociaux et l'intégration des occupants. Aujourd'hui selon les critères en vigueur près de 80 % des personnes rentrent dans les critères d'attribution du logement social. Donc quand vous parlez d'intégration vous parlez de nous ! J'ai toujours dit que l'objectif des 25 % si l'on n'y arrivait pas de suite cela n'était pas grave. Si tous les Maires faisaient le même effort que nous, nous aurions sans doute moins de demande. J'engage les élus à venir avec moi rencontrer les gens qui viennent me voir pour un logement. Aujourd'hui, nous sommes dans une spirale où pour avoir un travail il faut un logement mais pour avoir un logement il faut un travail... Commençons à donner satisfaction à des personnes. Mais aussi une des réponses à apporter est l'emploi par la création de zones d'activités. Nous pouvons intégrer de façon intelligente.

Madame Dominique VALERA : la question que je posais portait sur l'intégration de cette population

Monsieur le Maire : Quelle population ? Ce sont des gens comme vous et moi !

Madame Dominique VALERA : Je ne vois pas pourquoi vous prenez ce terme de manière péjorative ?

Je vous le formule différemment : Comment ces personnes-là vont-elles être intégrées puisque cela va être concentré aux charmilles. Que vous ne soyez pas d'accord avec ma position je l'entends, mais j'ai le droit de l'exprimer.

Monsieur le Maire : Ils s'intègrent de la même manière qu'un locataire classique elle est où la différence ?

Madame Violette STISSI : Madame la moitié des logements sont en accession à la propriété, l'intégration va se faire automatiquement.

Madame Dominique VALERA : on aurait pu les intégrer dans plusieurs autres endroits

Monsieur le Maire : Quand j'ai fait des emplacements réservés pour les logements sociaux, il y a eu une levée de boucliers, il faut savoir ce que l'on veut. Derrière la problématique de l'intégration qui se fait naturellement. Les derniers logements c'est 80 % de simianais. Je reviens sur l'écoquartier qui de par sa vocation ne sera pas du bétonnage, que j'ai dit au dernier conseil municipal qu'au vu du résultat du bureau d'études concernant les zones inondables, le projet des charmilles risquait d'être légèrement moins important que prévu.

Madame Marie Claire TARDY : Il y a eu des ateliers participatifs en Mai où des élus étaient conviés

ainsi que les chefs de file de l'opposition certains y sont venus d'autres non.. Le prochain atelier tiendra compte du bureau d'étude et des zones inondables, les transports, la voirie...

Monsieur Christian ARNAUD : N'oublions pas que ce qui est proposé est à l'horizon 20 ans. Certes les chiffres sont importants, mais c'est bien sur 20 ans. La progression serait ainsi de moins de 2 % par an alors qu'elle a été de 4 %. Pour la commune l'accroissement est acceptable. Cette opération est d'intérêt communautaire. Elle est financé dans son contenu et ses équipements collectifs (crèches, école, placettes etc) et les voiries complémentaires essentielles. Cela permettra d'avoir un boulevard urbain qui va décompresser la circulation en offrant des alternatives à la traversée du village. L'étalement sera sur 15 ans. LA commune voisine a les mêmes objectifs que nous, nous ne sommes donc pas seuls...

Monsieur le Maire : Aucun Maire ne peut dire quelles seront ses finances en 2016 car nous ne savons pas ce que la Métropole nous laissera à gérer. Les premières constructions de l'écoquartier ne se feront que quand nous aurons le réseau viaire et les équipements collectifs réalisés.

Madame Marie Claire TARDY : Il n'y a aucune précipitation madame Valera quand on prépare un projet pendant 3 ans. Comme l'a dit Christian, ce programme prévoit un accroissement de population moindre sur les 20 prochaines années que ce que nous venons de voir. Ce PLU est responsable car il permet de se projeter et non de subir. Il a plusieurs vertus ; il permet l'extension du village et évite l'habitat diffus, il nous permet de nous mettre dans le sens de la Loi sur les Logements sociaux et enfin il se fait avec notamment l'écoquartier qui est bien mieux que ce que vous appelez bétonnage.

Madame Dominique VALERA : vous voyez on se rejoint

Monsieur Bruno GERARA : je voudrais revenir sur des mots qui sont fort, et des consonances blessantes pour des gens issus de l'immigration, c'est le mot intégration. L'intégration cela suppose que des individus soient acceptés et reconnus comme membres par le groupe donc ce n'est pas forcément le nouveau qui doit s'adapter à nous mais nous a aussi s'adapter à lui. Il faut faire attention en période de campagne électorale aux mots que l'on emploie.

Madame Hélène MARTIN : J'aimerais que l'on réfléchisse dans ce conseil à utiliser un autre terme que logement social car il devient de plus en plus pesant. Je sais de quoi je parle puisque j'y vis dedans, que j'ai bien été intégrée depuis mon retour à Simiane. Appelons le logement aidé.

Madame Magali BRACONNOT-JOUE: Jean Pierre Perrier nous avait expliqués les différences de types de logements sociaux et je pense que l'on ne fait pas assez d'efforts, on prend toujours les logements sociaux les plus élevés. Peu de communes prennent en charge ces locataires. J'aimerais avoir les chiffres aussi sur le nombre de constructions année par année pour pouvoir faire des comparatifs.

Monsieur Le Maire : le problème est que le bailleur social veut voir ses loyers rentrer. C'est à nous de trouver le joint pour que les gens puissent y accéder. Pour les statistiques, on vous les donnera.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|---|--------------------|
| 21 | 3 (Mesdames CACCAVELLI et VALERA et Monsieur TERRIER) | 1 (Madame AUSTRUY) |

Le secrétaire de séance
Bruno GERARA

Le Maire
Michel BOYER

